

## Annexe 17

<b>Fiche Action 17</b>	L'inventaire des zones à concentration d'accidents est mise à jour tous les 2 ans ; elles sont étudiées, planifiées et leur résolution fait l'objet d'un suivi et d'une communication réguliers. <b>ACTION PRIORITAIRE</b>
<b>SAFE STREET</b>	SYSTEM / SPEED / <b>STREET</b> / BEHAVIOUR / VEHICLE / CITY
<b>Objectif</b>	Sécurisation progressive des infrastructures routières régionales et communales identifiées comme étant accidentogènes. Gestion permanente de la sécurité des infrastructures routières.
<b>Compétences</b>	Sécurité routière et travaux publics
<b>Opérationnalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer tous les 2 ans d'une mise à jour de l'inventaire des ZACA sur les voiries régionales et communales et diffuser la liste (carte) vers les gestionnaires de voiries.</li> <li>- Prioriser les ZACA à résoudre, tant sur voiries régionales que sur voiries communales.</li> <li>- Planifier annuellement la résolution des ZACA, l'intégrer dans les PPI régional et communaux, et dans les micro-projets régionaux.</li> <li>- Prévoir un marché stock, ouvert aux communes, pour l'étude détaillée des ZACA (et autres lieux à sécuriser), et le développement de recommandations et d'esquisses.</li> <li>- Prévoir des marchés stocks au sein de BM pour la résolution des ZACA en micro-projets ; ouvrir les cahiers des charges aux communes (centrale de marchés).</li> <li>- Mettre en œuvre les projets de résolution des ZACA.</li> <li>- Monitorer l'état d'avancement de la résolution des ZACA, établir des tableaux de suivi à diffuser vers les partenaires, et assurer la transmission d'information et l'implication constante des partenaires.</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À l'horizon 2024, 100% des ZACA de priorités 1 ont fait l'objet d'une intervention.</li> <li>- À l'horizon 2030, 100% des nouvelles ZACA identifiées et priorisées dans l'année N sont résolues au plus tard en N+3.</li> <li>- La gravité des zones à concertation d'accidents se réduit progressivement et le nombre minimum d'accidents nécessaires pour qu'un lieu soit identifié comme ZACA se réduit :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2024 : seuil d'accidents fixé à 10 ;</li> <li>- 2030 : seuil d'accidents fixé à 8.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Partenaires (tous)</b>	Bruxelles Mobilité, Urban, communes, police fédérale et zones de police, Brulocalis, STIB, Cabinet

<b>Tâche 17.1</b>	Disposer tous les 2 ans d'une mise à jour annuelle des ZACA sur voiries régionales et communales et diffuser la liste (carte) vers les gestionnaires de voirie.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	Bruxelles Mobilité, PLAN
SPOC	DMSR
Partenaires internes	DAOM
Partenaires externes	Police fédérale, communes, Brulocalis
Début	Première liste disponible Q1 - 2022
Echéance	Récurrente, début de Q1 de chaque année
Statut	En cours
Indicateur	Liste mise à jour tous les 2 ans et accessible pour les gestionnaires de voirie
<b>Tâche 17.2</b>	Prioriser les ZACA à résoudre, tant sur voiries régionales que sur voiries communales.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	BM sur voiries régionales/communes sur voiries communales, avec une concertation entre l'ensemble des gestionnaires
SPOC	PLAN/services Mobilité et/ou Travaux publics des communes et/ou Collège
Partenaires internes	BUILD, MAINTAIN, DAOM
Partenaires externes	Brulocalis
Début	Liste priorisée disponible Q1 - 2022
Echéance	Récurrente, début de Q1 de chaque année de mise à jour de la liste
Statut	À démarrer
Indicateur	Liste des ZACA priorisées pour chacun des 20 gestionnaires de voirie.

<b>Tâche 17.3</b>	Planifier annuellement la résolution des ZACA, l'intégrer dans les PPI régionaux et communaux et dans les micro-projets régionaux.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	BM (Plan) et communes
SPOC	DAOM et communes
Partenaires internes	DMSR
Partenaires externes	Brulocalis
Début	2023, Q1
Echéance	Récurrente, début de Q1 de chaque année
Statut	En cours
Indicateur	Résolution des ZACA effectivement intégrée dans les Plans pluriannuels d'investissements (PPI) régionaux et communaux et dans les micro-projets régionaux.
<b>Tâche 17.4</b>	Prévoir un marché stock, ouvert aux communes, pour l'étude détaillée des ZACA (et autres lieux à sécuriser) et pour le développement de recommandations et d'esquisses.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	BM, DMSR
SPOC	DMSR
Partenaires internes	DSU
Partenaires externes	Brulocalis, communes
Début	Q2 - 2022
Echéance	Récurrent tous les 4 ans
Statut	À commencer
Indicateur	Marché exploitable pour début 2023
<b>Tâche 17.5</b>	Prévoir des marchés stocks au sein de BM pour la résolution des ZACA en micro-projets ; ouvrir les cahiers des charges aux communes (centrale de marchés).
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	0,5 ETP à pd. 2022
Pilote	BM
SPOC	BUILD, BM
Partenaires internes	DSU, DMSR, Mainten
Partenaires externes	Brulocalis et communes
Début	Apd 2023, lors de renouvellement des marchés régionaux
Echéance	Récurrente
Statut	À commencer
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de marchés stocks au sein de BM pour l'exécution en micro-projets</li> <li>- Mise à disposition effective des communes de ces marchés</li> <li>- Nombre de communes adhérant aux marchés</li> </ul>

<b>Tâche 17.6</b>	Mettre en œuvre les projets de résolution des ZACA.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	2 ETP à pd. 2023
Pilote	Communes et BM
SPOC	Services travaux/mobilité des communes, DPV, DEN et DITP
Partenaires internes	DMSR
Partenaires externes	STIB, Urban
Début	En cours Poursuivre la sécurisation des ZACA identifiées lors de la première étude. Entamer le processus de sécurisation pour les nouvelles ZACA, Q2 2022.
Echéance	Récurrent, en fonction de la planification
Statut	En cours au niveau de BM En cours au niveau des communes, via les subsides
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de ZACA identifiées dans l'année n et résolues en n+3 sur voiries communales (dont les projets subsidiés).</li> <li>- Nombre de ZACA identifiées dans l'année n et résolues en n+3 sur les voiries régionales.</li> </ul>
<b>Tâche 17.7</b>	Monitorer l'état d'avancement de la résolution des ZACA, établir des tableaux de suivi à diffuser vers les partenaires et assurer la transmission d'information et l'implication constante des partenaires.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	PLAN (DAOM/DMSR)
SPOC	DAOM
Partenaires internes	Communication BM, BUILD, MAINTAIN
Partenaires externes	Brulocalis
Début	Démarrer le suivi en Q4 2022.
Echéance	Annuellement, chaque Q2 et Q4
Statut	À commencer, récurrent.
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information régulière sur l'avancement de la sécurisation</li> <li>- Organisation régulière de réunions de suivi avec les gestionnaires</li> <li>- Mise à disposition de tableaux de suivi via le site de BM</li> </ul>

